



ANGLARDS DE SALERS

Directeur de publication
François Descœur

Comité de rédaction
Philippe Delestre

Crédits photos :
Mairie d'Anglards-de-Salers

Conception :
Agence Qui Plus Est

Éditée à 600 exemplaires

MAIRIE - Le Bourg
15380 Anglards-de-Salers
04 71 40 00 02
anglards-de-salers.mairie@wanadoo.fr
www.anglards-de-salers.com
(ouverture prochainement)



LETTRE D'INFORMATIONS • N°1 JANVIER 2015

À L'ACTU

Pour tout connaître sur
le Plan Local d'Urbanisme
rendez-vous en page 4 et 5

2015 : BIEN VIVRE ENSEMBLE

L'actualité du mois de janvier 2015 est douloureuse. Avant tout propos nous devons de penser à tous ceux qui ont souffert ou qui souffrent à cause de l'intolérance de certains. Restons unis dans les grands principes de la République qui nous offre une démocratie de liberté autour de l'égalité et de la fraternité.

Dans le cadre de la concertation nous sommes heureux de vous faire parvenir cette nouvelle lettre d'information. Nous souhaitons qu'elle soit un bon outil de communication, pour vous apporter un maximum d'informations sur la vie de notre commune. Elle sera prochainement complétée par un site. Vous pouvez aussi consulter la page Facebook de la commune.

Ces actions de communication découlent d'un engagement fort de notre part afin de vous tenir informé

au plus près du travail réalisé par la municipalité. Nous comptons aussi sur vous pour nous transmettre des suggestions nécessaires aux prochains numéros.

Depuis le mois de mars 2014, la municipalité a entrepris de nombreux chantiers dans divers domaines et elle continue à travailler avec un esprit solidaire et attentif au quotidien. Solidarité, Qualité de vie et Développement Durable sont là pour nous guider à tisser ce lien social. Conformément à ce que nous défendons « Le bien vivre ensemble » reste notre priorité et pour cela nous comptons aussi sur vous pour atteindre cet objectif ensemble.

C'est dans un contexte territorial particulier dans lequel on verra en 2015 une nouvelle page de l'histoire s'écrire, que la municipalité d'Anglards-de-Salers vous présente ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une année de bonheur, de santé, de prospérité et qu'elle soit une bonne année pour notre commune.

UNE NOUVELLE COMMUNICATION

Pour soutenir la communication de notre commune, nous vous proposons de construire ensemble notre nouvelle identité visuelle. Faites-nous vos remarques sur le logo que nous souhaitons partager avec vous :

Lumière, douceur et partage nous ont guidés pour vous proposer cette composition.

Les verts de la nature sauvage ou travaillée s'allient avec les couleurs de la terre, orange, rouge, brun pour faire naître la lumière d'Anglards.

Le triangle, forme géographique de la commune, est arrondi et adouci, il devient bijou ou friandise. Les deux grandes stries verticales viennent rappeler que la commune est située entre deux vallées : Mars et Auze.

Les autres stries évoquent le partage et le lien des 40 hameaux qui composent la commune. Le château est placé sur une ligne dynamique, il est sur le chemin de la découverte et de la connaissance, en mouvement, il est là pour véhiculer l'image active de notre commune.

Pendant 6 mois nous allons utiliser ce « berlingot » pour véhiculer l'image de notre commune, à l'issue de cette période test, et en fonction des commentaires que vous nous remontrerez, nous le garderons ou le ferons évoluer.

Pour commencer, nous modifions le visuel de notre page Facebook : 270 personnes sont abonnées à la page d'information « Mairie d'Anglards-de-Salers », n'hésitez pas à la faire connaître à vos amis : informations, annonces, photographies, liens utiles et commentaires concernant la vie de la commune sont partagés sur cette page.

Pour les personnes qui ne souhaitent pas se créer un profil, la page est également accessible via un moteur de recherche en tapant « Anglards de Salers Facebook ».

Rendez-vous prochainement sur le site internet que nous sommes en train de créer : « Anglards-de-Salers.fr », ce sera la vitrine de notre commune à destination des anglardiens et de tous ceux qui aiment ou qui vont aimer notre commune.



ANGLARDS DE SALERS



www.facebook.com/MairieAnglardsDeSalers

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal représente les habitants de la commune. Il a en charge de régler par ses délibérations les affaires de la commune. Il donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique.

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. Les séances sont ouvertes au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de « police des séances ».

Le conseil municipal a été élu le 23 mars 2014 pour 6 ans, il est composé de :

François DESCŒUR,

maire, vice-président de la Communauté de communes du Pays de Salers.

Jean-Louis DAPON, 1^{er} adjoint, conseiller communautaire

Henri DIDELOT, 2^e adjoint, conseiller communautaire

André BESOGNE, adjoint

Bernard VEYSSIERE, adjoint

LES CONSEILLERS :

Henri BESSE
Raymond BLANCHEFLEUR
Sandrine CHAZOULE
Philippe DELESTRE
Sabine FOURNIER
Alain MAGNE
Fabienne MARTIN-NOILLE
Catherine MARY
Jean-Claude SERRE
Sébastien SIMON

LES COMMISSIONS :

Le travail est partagé entre différentes commissions, le maire et les adjoints participent à l'ensemble des travaux, les responsables des commissions sont :

Travaux :

J.L. DAPON, B. VEYSSIÈRE

École, Centre de loisirs :

S. FOURNIER, S. CHAZOULE, S. SIMON

Urbanisme :

F. DESCŒUR, R. BLANCHEFLEUR

Affaires culturelles :

F. MARTIN-NOILLE, F. DESCŒUR

Finances :

H. DIDELOT, F. DESCŒUR

Environnement, Développement durable :

F. MARTIN-NOILLE, A. MAGNE

Communication :

Ph. DELESTRE

Salle Polyvalente :

S. FOURNIER, A. MAGNE

RECENSEMENT 2015

La campagne de recensement 2015 aura lieu du 15 janvier au 14 février. Le recensement en ligne est possible et simple sur www.le-recensement-et-moi.fr



ÉTAT CIVIL 2014



MARIAGE

Arnaud MORLET et Laure BESOGNE le 28/06/2014

NAISSANCES

Chloé née le 08/05/2014, fille de Marion LALO et de Romain PESTEIL

Maëlys et Louise nées le 19/10/2014, filles de Morgane FORETNEGRE et Nicolas BLANCHEFLEUR de Maleprade

Abel né le 23/10/2014, fils de Audrey DEFANCE et de Quentin MARQUET domiciliés à Bagnac

DÉCÈS

Laurence DELORME, le 31/05/2014
Danielle VIGNAL, le 01/07/2014
Roger ANDRIEUX, le 13/07/2014
Raymond CHADIRAC, le 23/07/2014
Juliette BERGHEAUD, le 26/07/2014
Bernard MONCANY, le 07/08/2014
Marie GOUDE, le 05/10/2014
Mélanie MAURY, le 18/10/2014
Jean-Louis BORNET, le 28/10/2014
Bernadette DAUZET, le 19/11/2014
Lucien MAGNE, le 28/11/2014
Élise BERGHEAUD, le 22/12/2014
Élise VEYSSIERE, le 26/12/2014



UN ATELIER MUNICIPAL PLUS FONCTIONNEL

La commune a fait l'acquisition d'un bâtiment de 250 m² pour le transformer en atelier municipal. Ce local permettra de regrouper dans un site unique tous les stockages actuellement dispersés sur la commune. Les travaux d'aménagement, y compris la création de toilettes, se feront progressivement avec l'aide des employés municipaux. Les surfaces extérieures seront utilisées pour stocker les matériaux utiles à l'entretien des routes et chemins.

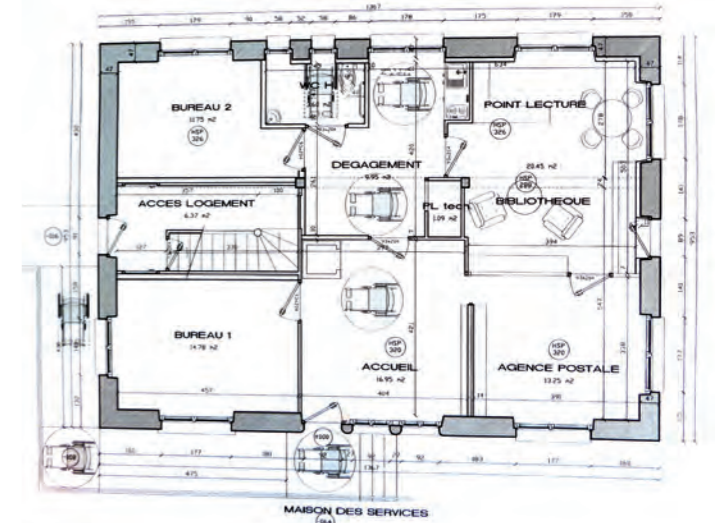


DU NOUVEAU À LA POSTE

Le bâtiment de La Poste fait peau neuve.

Afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, une rampe est créée à partir de la gauche du bâtiment pour rejoindre la porte centrale actuelle. L'aspect général de l'extérieur reste inchangé et correspond à une architecture « classique » des bâtiments publics du XIX^e siècle.

En revanche, tout le rez-de-chaussée va être remodelé pour repositionner l'agence postale à son emplacement précédent et créer un espace lecture et 2 bureaux qui serviront à abriter les organismes de passage. Tout le rez-de-chaussée sera donc utilisé comme une maison de service. L'appartement de l'étage sera réaménagé dans un deuxième temps.



RETOUR SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2014

La campagne « Voirie 2014 » s'est achevée fin août. C'est le poste de coût le plus important de la commune, cette année 83 189 € TTC ont été consacrés à la rénovation complète de 3,5 km de routes. La commune entretient au total près de 50 km de routes et plus de 23 km de chemins. Les 6 chantiers ont concerné Nuzerolles (2), Le Peil, Espinassoles, Fignac et Maleprade.



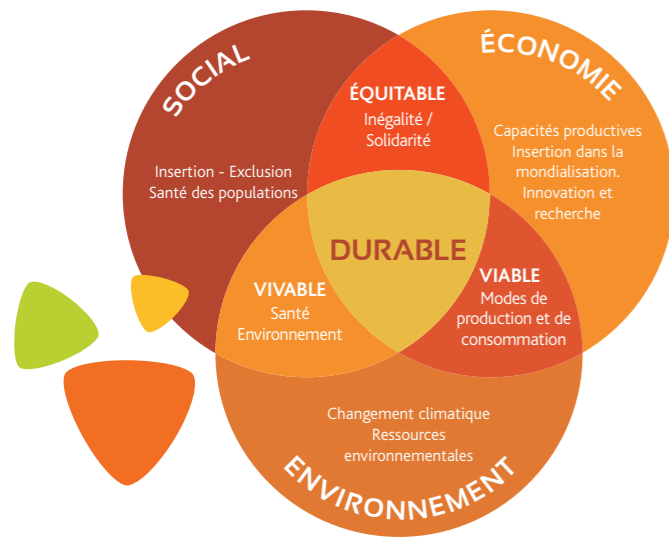
DOSSIER

PLAN LOCAL
D'URBANISME

UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ POUR NOTRE COMMUNE

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document stratégique et réglementaire qui expose les grandes orientations d'aménagement de la commune pour les quinze prochaines années à venir. Le PLU exprime le développement souhaité du territoire dont la traduction est faite au travers du document «Projet d'aménagement et de développement durable» (PADD). Pour garantir la mise en œuvre du projet et ses orientations, le plan de zonage et le règlement fixent les possibilités d'occupation et d'utilisation des sols en définissant notamment : les zones constructibles, la destination des constructions, les façons de construire en fonction des hauteurs, de l'implantation sur le terrain ou des réseaux auxquels on devra se raccorder ; les zones de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles ; les emplacements réservés pour les projets d'intérêt général ; les droits de préemptions. La construction du PLU doit tenir compte des préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.



Prendre en compte l'environnement dans les plans locaux d'urbanisme nécessite d'une part d'identifier les enjeux environnementaux présents sur le territoire communal, et d'autre part, de s'assurer de leur intégration au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Le PLU s'impose à tous, particuliers et administrations. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol, comme par exemple les permis de construire ou les déclarations préalables.

Exemple de PLU : Ville de Thonon



LE DOSSIER DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU comprend :

- **Un rapport de présentation**, qui explique les choix effectués notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- **Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** qui expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- **Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ;
- **Un règlement**, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation ;
- **Des annexes** (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, etc.).

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Les PLU susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Le PLU s'inscrit dans une hiérarchie établie des plans et des schémas ayant un impact sur l'aménagement du territoire. Le PLU joue le rôle de document intégrateur des documents de rang supérieur, il doit notamment intégrer la loi ALUR et les dispositions du Grenelle de l'Environnement.

Les PLU doivent prendre en compte les « schémas de cohérence écologique » (trames vertes et bleues) et « plans territoriaux pour le climat ». En matière de lutte contre le réchauffement climatique, les PLU doivent déterminer les conditions permettant d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les orientations d'aménagement et de programmation pourront imposer des règles de performances énergétiques et environnementales renforcées dans les secteurs ouverts à l'urbanisation.

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLU SONT LES SUIVANTES :

• **Prescription** : l'autorité compétente prescrit l'élaboration du PLU et définit à la fois les modalités de la concertation avec le public et l'association avec les personnes publiques concernées. Le préfet adresse à la collectivité un document «le porter à connaissance» qui présente l'ensemble des servitudes d'utilité publique touchant la commune ainsi que toutes les informations utiles à l'élaboration du PLU. L'élaboration du PLU est confiée à un bureau d'études et la commune conduit l'élaboration de son document, en associant les services de l'Etat.

• **Arrêté du projet** : une fois le document finalisé et validé, il est arrêté par la collectivité par délibération du Conseil Municipal. Enquête publique et rapport du commissaire enquêteur. A l'issue des remarques/observations et du rapport établi par le commissaire enquêteur, la commune peut apporter des modifications notamment pour prendre en compte l'ensemble des avis (durée de l'enquête publique est d'un mois).

• **Approbation** du PLU par le Conseil Municipal.

• **Le PLU est alors applicable**, après avoir accompli les mesures de publicité et dans le délai d'un mois qui suit sa transmission au préfet.

• **Visa du contrôle de légalité de la préfecture** (sous deux mois).

LE PLU EST SUSCEPTIBLE D'ÉVOLUER DANS LE TEMPS. TROIS PROCÉDURES LE PERMETTENT :

- **La révision** (révision ou révision allégée) : procédure la plus lourde qui vise à le transformer en profondeur
- **La modification** (modification ou modification simplifiée) utilisée pour le modifier sur des aspects limités
- **La mise à jour** destinée à l'actualiser

La commune devient responsable de la délivrance des actes d'occupation et d'utilisation du sol lorsqu'elle dispose d'un PLU approuvé.

LES ACTEURS DE LA RÉALISATION DU PLU

Urbanisme et Aménagement Rural
Cabinet GHECO Urbanisme
Monsieur B. Wagon Architecte-Urbaniste
13 bis rue Buffeterie
17000 La Rochelle

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE

Chambre d'Agriculture du Cantal
26 rue du 139^e Régiment d'Infanterie
BP239 - 15002 Aurillac Cedex

PROCÉDURE D'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Délibération
d'élaboration / révision
Publicité
Notification aux personnes
publiques associées

Études

Débat en conseil
sur le PADD

Si évaluation environnementale
au cas par cas :
Saisine du Préfet de dpt.
(Délai réponse, 2 mois / obligation)

Arrêté du projet PLU.
Bilan de la concertation
de la population.

Consultation des
personnes publiques
associées pour avis.

Dossier CDCEA /
demande dérogation

Enquête publique

Publicité

Modification
post-enquête

Approbation du PLU

Publicité

Transmission au Préfet

2 MOIS

3 MOIS

1 MOIS

ENVIRON 2 ANS

ENVIRON 10 ANS

UN LOTISSEMENT ÉCOLOGIQUE DANS LE BOURG

La commune d'Anglards-de-Salers met en vente 5 lots de 509 à 817 m² dans son nouveau lotissement situé sur un terrain tout proche du cœur historique du village, près des services, des commerces, de l'école et des espaces publics.

Les façades principales des futures maisons seront orientées Sud / Sud-est pour permettre un apport d'énergie solaire passive et un éclairage optimal. L'ensemble des maisons sera construit sur la partie Nord des parcelles afin de préserver des grands jardins au Sud des maisons.



Les bâtiments seront des maisons à étage pour limiter l'emprise sur le sol et permettre d'atteindre un bon rapport entre le volume construit et les surfaces extérieures exposées aux intempéries et aux périodes de forte chaleur.

Pour cette même raison, les 3 maisons du Sud seront construites en barriade (mitoyennes) à l'image des maisons existantes du bourg. Le caractère de la place centrale du lotissement en sera renforcé. Les matériaux et végétaux utilisés s'inscrivent également dans une démarche de développement durable : pierres locales utilisées pour les murets, bois non traité pour les clôtures et portails, arbres et arbustes locaux, revêtement perméable en sable stabilisé de provenance locale pour les places de stationnement et les chemins piétons. Les eaux pluviales des voies d'accès et des chemins piétons s'infiltreront dans les espaces verts aux abords.

Le mur périphérique a été restauré en pierres sèches et des haies mixtes (aubépines, prunellier...) conservées afin d'abriter des animaux de différentes espèces et contribuer à sauvegarder la biodiversité.

Un alignement d'arbres fruitiers accompagne la voie existante à l'Ouest, des feuillus ont été plantés sur la place centrale, ainsi que quelques arbres fruitiers isolés dans les futurs jardins.

De part son emplacement en centre bourg, sa parfaite intégration dans l'environnement proche, sa recherche de qualité d'ambiance et son souci écologique, cette réalisation doit retenir l'attention des futurs propriétaires.

Les 5 lots sont mis à la vente au prix de 10 €/m².



ZOOM SUR LES JARDINIÈRES ET LA JARDINIÈRE DE LA COMMUNE

Cette année encore Anglards-de-Salers a reçu un premier prix au concours départemental 2014 des villes et villages fleuris du Cantal. Tout le mérite revient à notre jardinière Maryline Besse. Depuis des années, Maryline imagine, plante et entretient de plus en plus d'espaces fleuris pour rendre le bourg agréable pour tous.

Maryline a toujours eu le goût de l'espace, de l'herbe verte, des arbres, de la terre, elle a trouvé sa voie en trouvant un travail dans une jardinerie et en vendant des fleurs sur les marchés. Progressivement par ses lectures et ses propres expériences, elle a acquis un savoir et un savoir faire qu'elle partage aujourd'hui avec passion avec tous ceux qui l'interrogent. Elle est toujours prête à vous conseiller pour des fleurs, des plantes aromatiques, des graines ou des engrais naturels.

Depuis 1989, Maryline travaille à temps partiel pour la commune, elle a commencé et continue toujours à s'occuper du camping en juillet et août. A noter au passage que, contrairement à la baisse de fréquentation constatée dans toute la région, les recettes du camping ont été en hausse en 2014. La qualité de l'accueil est reconnue par une clientèle très fidèle. Petit à petit la charge de travail d'embellissement de la commune a augmenté et chaque année notre jardinière propose et réalise de nouvelles jardinières ou parterres fleuris.

En 2005, Maryline a été très rapidement associée au projet de création du Verger de Dédit.

Pour obtenir le label « jardin remarquable » il faut énormément travailler sur la propreté et l'entretien du jardin, mais il faut aussi savoir le faire vivre. Chaque année, il faut imaginer de nouveaux décors, en particulier pour le carré central, jouer avec les couleurs, les hauteurs, les formes, les matières... Dès la saison terminée Maryline pense le jardin de l'année suivante, gribouille des schémas, imagine le rendu visuel de ses futures créations.

Il faut alors passer les commandes auprès de jardinerie bien spécifiques qui fournissent également les châteaux de la Loire, suivre les livraisons, contrôler les réceptions, jouer avec le temps et avec son temps pour passer à la cruciale étape des plantations. De juin à septembre, le jardin évolue et nécessite un travail de tous les jours pour offrir aux visiteurs un feu d'artifice de couleurs et de senteurs. Le livre d'or du château témoigne de l'enthousiasme des visiteurs pour la qualité du travail de notre jardinière. Ceux qui ont vu le jardin cet été peuvent affirmer que notre jardinière sait planter les choux, à la mode, à la mode, qu'elle sait planter les choux à la mode de chez nous.



ANGL'ARTS UN LIEU DE VIE ET DE PARTAGE

Depuis près de 2 ans, la Communauté de communes du Pays de Salers a installé au cœur du bourg une galerie, atelier de tapisserie. En face de l'église Saint Thyrsse, Johanna exerce avec passion son métier de lisseuse, vous pouvez la retrouver sur son site www.dessinsetapisseries.e-monsite.com.

Cette année, l'association « Angl'Arts en Fêtes » a décidé d'élargir ses activités en proposant des manifestations dédiées à des artistes d'univers différents.

« *Amusons la galerie* » est un cycle de partages culturels qui par le biais d'expositions, de débats et de concerts nous permettra de découvrir tout au long de 2015 des univers insolites et délicieux. Les festivités ont été ouvertes par une exposition de peintures et de sculptures inaugurée le 23 janvier par un concert de « *Badia et sans Modération* » petites chansons savoureuses et révoltées à déguster sans modération.

Nous souhaitons bon vent à ces acteurs enthousiastes et motivés. Tous les anglardiens sont invités à rejoindre le mouvement.



ÉVÈNEMENT DE L'ÉTÉ 2014

Bertrand Gadenne a prolongé son exposition d'été au château de Trémolière par des ateliers créatifs avec les enfants des écoles de la Communauté de communes du Pays de Salers.



Extrait de la visite des enfants commentée par Bertrand :

« Comment fabrique-t-on une image ? »

L'œil capte les images mais la rétine les reçoit à l'envers, c'est le cerveau qui remet l'image dans le bon sens... L'appareil photo permet de capturer les images comme celle des lettres de l'escargot... Dans la vidéo de la goutte d'eau, on voit une image qui se forme, elle aussi à l'envers, la goutte capte un paysage mais de manière très fugitive, le paysage disparaît quand la goutte tombe... Dans la vidéo de la grappe de raisin, l'image est précise quand la grappe est immobile, dès que la grappe se met en mouvement l'image se transforme, les couleurs se mélangent, des formes apparaissent selon l'imagination de chacun... Dans le grenier, il n'y a rien d'autre que 2 taches de lumière au sol, quand on approche les mains on voit apparaître deux splendides papillons... Trop haut ou trop bas, l'image est floue, les mains agissent comme la pupille de l'œil ou le diaphragme de l'objectif, elles font une mise au point et fabriquent une image.



RÉTROSPECTIVE 2014



- La fête patronale
23 et 24 mai
- Vernissage les peintres
du dimanche 4 juillet
- Vernissage Bertrand Gadenne
6 juillet



- 14 juillet
- Fête du pain Bouisse
27 juillet
- Fête des pompiers - 3 août
- Ensemble BARTHOLDY
6 août



- Vide-grenier
14 août
- Marché artisans
17 août
- Fête du pain Chambon
23 août



- Remise des prix peintres
du dimanche - 5 septembre
- Comice Saint-Bonnet
6 septembre
- Matin d'automne
9 novembre